

MOTION « POUR UNE POLITIQUE ENERGETIQUE RESPONSABLE PAR RAPPORT A L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET L'ECONOMIE LOCALE » II

Motion déposée au Conseil communal d'Aubonne lors de la session du 26 mai 2015 par Wladimir Mange et consorts.

Cosignée par 6 conseillers communaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

C'est avec tristesse que nous revenons devant la Conseil Communal d'Aubonne avec une motion II pour une politique énergétique responsable. En effet, il y a dix ans, la première version de cette motion avait été déposée, signée par 20 conseillers et acceptée sans opposition par le Conseil.

Aucune réponse formelle de notre exécutif n'est jamais venue en réponse à cette motion. Selon l'art. 60 de notre règlement,

« La municipalité doit présenter au conseil :

- un rapport sur le postulat;
- l'étude ou le projet de décision demandé dans le cadre de la motion;
- un avis préavis sur le projet de règlement ou de décision proposé. »

Malheureusement le règlement d'alors ne fixait aucun délai.

On peut regretter aujourd'hui que la motion de 2005 ait formulé ses objectifs de manière vague, en proposant des pistes de réflexion outre la demande de créer une commission Consultative Energie. Elle détaillait comment l'argent investi dans des énergies renouvelables restait en grande partie localement, grâce au travail de mise en œuvre, alors que les énergies non renouvelables sont importées et que la part restant en Suisse est très faible.

Si une Commission a bien été créée en 2007, elle n'a jamais été l'interlocuteur souhaité de la Municipalité pour élaborer une politique sur ce sujet, n'a jamais été mentionnée sur aucune liste des commissions municipales et, finalement, n'a plus été convoquée depuis 2012.

Des actions ont certes été menées en dix ans, mais bien en deçà des attentes. Les principales sont :

- Depuis 2008, création d'un fonds pour soutenir les projets d'optimisation énergétique. Il est alimenté par une taxe sur l'électricité de 130'000.- / an et n'en redistribue que les 2/3 environ.
- Réfection énergétique de 2½ bâtiments communaux, sur env. 25, soit Trévelin 18 (après incendie), le Cinéma et la partie 1972 du collège du Chêne.
- Modernisation partielle de l'éclairage public.

Les dépenses énergétiques représentent plus de 560'000.- par an, soit 3% de notre budget ou 2 points d'impôt. Par contre, cela représente plus de 10% des coûts maîtrisables.

Notre parc immobilier comporte 25 bâtiments importants, il y a un intérêt financier et un besoin d'accélérer sa réfection avant que tout devienne urgent.

Objet de la motion

Les motionnaires demandent que « la Municipalité précise sa politique énergétique, indique des objectifs quantifiés, les actions envisagées et leur échéancier », et réponde dans les douze mois.

Afin que la réponse à cette motion ne bloque toute démarche, les motionnaires rappellent les mesures concrètes suivantes, qui pour la plupart ont déjà été discutées, donc seraient simples à mettre en œuvre très rapidement :

- Aubonne s'inscrit à l'association Cité de l'Énergie. ¹⁾
- Aubonne organise un ou des emplacements pour des véhicules partagés.
 - Voitures avec Mobility et incitation à leur utilisation pour les membres de la Commune pour leurs déplacements professionnels ²⁾ ;
 - Vélos, type Publibike, dont idéalement une part de vélos électriques. ³⁾
- Aubonne met en place un suivi des bâtiments communaux, détermine leur niveau de performance énergétique et définit un plan de rénovation sur 20 à 30 ans ⁴⁾
- La Commission Consultative d'Urbanisme comprend au moins un spécialiste des nouvelles technologies, au fait des possibilités d'intégration d'énergies renouvelables dans le bâti. ⁵⁾

En cette période riche en changements et activités, nous précisons que la réponse à cette motion serait déjà en grande partie donnée par un plan de mise en œuvre de ces éléments.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nous vous demandons soutenir notre motion qui a pour objet de faire nous faire penser globalement par rapport aux problèmes énergétiques et de nous faire agir localement pour le bien de l'économie régionale et de notre environnement à tous.

Wladimir Mange

Co-signataires

Notes :

- 1) *Cité de l'Énergie : il y a actuellement en Suisse 361 communes labélisées, comprenant plus de 50% de la population, et 300 membres de l'association (= processus en cours) ; dans notre canton 20, respectivement 27. Coût d'affiliation: env. 1'000.-/an. Les évaluations préliminaires faites en 2011 montrent qu'une grande partie du chemin vers la certification est réalisé. Il manque surtout une politique générale, une priorisation et des responsables désignés pour pérenniser le processus.*
- 2) *Vœu de la CoGest 2012, repris de manière élargie par la CoGest 2013.*
- 3) *Publibike est bien présent à Morges-Lausanne puis à Gland-Nyon, et un trou entre ces deux régions.*
- 4) *Une étude avait été démarrée en 2007-2008, à l'époque où la commission énergie démarrait. Si aucun collaborateur ne peut gérer ceci, une solution commerciale standard coûte 3'000.- / bâtiment.*
- 5) *La CCU est composée aujourd'hui surtout des défenseurs du patrimoine. Il serait judicieux d'avoir un autre point de vue et de pouvoir évaluer le potentiel d'intégration de nouveaux produits.*

Annexes et commentaires

Commission énergie aubonnoise

En 2007, une commission municipale a effectivement été nommée, avec pour premier objectif une réflexion pour la création du fonds de promotion des énergies renouvelables.

Une partie de ses membres a visité plusieurs bâtiments communaux pour les évaluer et réaliser un tableau de bord sur leur performance. Ce projet est resté lettre morte.

Depuis 2012, la Commission n'a plus été convoquée. A noter qu'elle ne figure pas sur la liste des commissions municipales sur le site Internet communal.

Les deux dernières CoGest ont formulé des vœux allant dans le sens d'une prise en compte de ces problématiques (Mobility, circulation douce, état des lieux des bâtiments communaux).

Plusieurs commissions ont également relevés que leurs travaux auraient été plus efficaces si des réflexions avaient été menées en amont des préavis déposés et cités le besoin d'une Commission Energie fonctionnelle.

Ce qui a changé depuis 2005

- La Suisse a décidé d'entamer un tournant énergétique, notamment la sortie du nucléaire.
- La hausse des températures et son origine anthropique ne sont plus contestées de manière crédible, alors qu'en 2005, c'était encore une hypothèse.
- La stabilité politique des régions fournisseuses d'énergie a fortement décliné. Notre dépendance à leur égard et les risques de chantage à la livraison ont augmenté.
- La demande globale d'énergie provenant d'autres régions du monde a fortement augmenté, renforçant la concurrence pour l'accès à ces ressources

En conséquence de quoi, les coûts de l'énergie ont à peu près doublé.

Ce que dit le Droit supérieur

Constitution vaudoise : Art. 56 : Ressources naturelles et énergie

1 L'Etat et les communes incitent la population à l'utilisation rationnelle et économe des ressources naturelles, notamment de l'énergie.

2 Ils veillent à ce que l'approvisionnement en eau et en énergie soit suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement.

3 Ils favorisent l'utilisation et le développement des énergies renouvelables.

LVLEne : Art. 10 Exemplarité des autorités

1 Dans leurs activités, l'Etat et les communes exploitent l'énergie de façon rationnelle, économe et respectueuse de l'environnement. Ils y veillent notamment dans leurs opérations immobilières, de subventionnement, de participation et d'appels d'offres.

2 Ils mettent en œuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO₂ et autres émissions nocives.

L'Etat de Vaud compte particulièrement sur les communes, puisqu'il subventionne le « concept énergétique des Communes ». Toutefois, une telle démarche doit s'inscrire dans une démarche cohérente. Dans la situation actuelle, la réalisation d'un tel concept ne ferait que d'indiquer des pistes d'amélioration, mais personne ne semble avoir la volonté ou les moyens de faire avancer ce dossier.

Quelques remarques à propos de la politique des constructions à Aubonne

La Vieille ville d'Aubonne est certes remarquable par son cachet préservé. Le règlement interdisant la pose de panneaux solaires ne peut plus être appliqué, pourtant on a interdit à de nombreux aubonnois de les poser lors des rénovations, alors que l'on aurait pu exiger des surfaces limitées, qui soient discrètes, ou une pose au sol.

Dans le même temps, on a autorisé des fenêtres zénithales de grande dimension, que rien ne distingue visuellement de capteurs solaires. En outre, ces ouvertures favorisent les surchauffes estivales, qui incitent à la pose de climatisations « sauvages ».



Concernant l'encouragement aux énergies renouvelables, plusieurs citoyens se plaignent que le formulaire de demande est trop compliqué. Il n'a jamais été amélioré depuis le début. La Commission qui rapportait sur ce règlement a émis deux vœux, soit n° 2 de pouvoir conseiller sur les travaux à entreprendre est resté lettre morte et n° 3 de rappeler l'existence de ce fonds n'a été suivi qu'une seule fois depuis 2012. Les informations figurent certes sur le site Internet communal, mais il faut bien chercher !

Parc immobilier communal

Le parc immobilier de notre commune est en grande majorité constitué de bâtiments anciens aux standards énergétiques d'un autre âge. Voici un résumé des activités depuis 10 ans :

- En 2007, le préavis pour le changement du chauffage au bâtiment de la rue Neuve signalait qu'il fallait de toute urgence procéder à des améliorations énergétiques pour réduire la facture et les besoins. Préavis retiré et travaux minimaux effectués sans améliorations. *
- En 2009 le bâtiment de Trévelin 18 a été modernisé au standard Minergie® : Bravo, mais rappelons-nous qu'il avait brûlé et qu'une rénovation lourde s'imposait. *
- En 2010 pose de panneaux solaires sur le toit de l'Industrie 20 (sans préavis)
- En 2013, le Cinéma a été refait. Une amélioration de l'isolation faisait partie du projet, mais en deçà des standards usuels.
- En 2013, une partie du collège du Chêne a été isolée. *
- En 2014 un projet de remplacement de chauffage aux bâtiments Industrie 8 et 10 a été retiré puisque ce projet manquait sa cible. *

*) dans 4 cas sur 6, les commissions ont proposé des améliorations énergétiques au projet de départ.

Le projet de chauffage à distance à bois au Chêne, que l'on peut également voir comme une possible réponse à la motion de 2005 a été définitivement abandonné, au point que ses opposants ont tué tout projet, même à une échelle réduite, d'utilisation de cette ressource locale abondante et sous-valorisée.